



RESTAURER UNE ZONE HUMIDE CHEZ VOUS AVEC L'AIDE DE LA FAE !

Mis en ligne le 27 juin 2022

La Fédération des Ami.es de l'Erdre (FAE) lance un projet de restauration des zones humides (marais, prairies humides, mares, rives humides de cours d'eau...) sur les bassins du Gesvres, du Cens, du Rupt et de l'Hocmard.

Vous pouvez participer à ce projet en proposant un site en propriétés publiques ou privées dont vous êtes le ou la propriétaire. Toutes personnes ou collectivités intéressées par la restauration de zones humides en faveur de la biodiversité et de la qualité de l'eau peut proposer un site sur les communes de Nantes, la Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Sautron, Vigneux-de-Bretagne, Treillières, Grandchamps-des-Fontaines, Sucé-sur-Erdre et Casson.

Une première phase de diagnostic sera réalisée sur les sites sélectionnés au cours du printemps 2022 ou 2023. Selon ces résultats, des actions de restauration ou de gestion pourront être mises en place avec le soutien de la Fédération des Ami.es de l'Erdre.

Vous avez l'opportunité d'agir pour la conservation des zones humides : contactez-les !

Personne référente à contacter : Gwendoline Monnier, chargée de mission zones humides 06 78 00 16 11 - contact@fdamiserdre.fr
plus d'infos : <https://www.federation-des-amis-de-lerdre.org/articles/98824-restauration-une-zone-humide-chez-vous-avec-notre-aide>



RETOUR À LA LISTE





Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00